

Méthode d'instruction : le contrôle individuel dans les cours de répétition

Autor(en): **Frick, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **78 (1933)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Méthode d'instruction.

Le contrôle individuel dans les cours de répétition.

Les nouvelles méthodes d'instruction du chef d'arme de l'infanterie n'ont pas trouvé partout l'intelligente interprétation qu'elles méritaient. Notamment le principe du contrôle individuel, remplaçant les fastidieuses séances de travail collectif, ne paraît pas avoir été toujours compris, dans son esprit. Ce procédé, qui non seulement permet de gagner un temps précieux pendant les cours de répétition, mais encore constitue en soi un véritable système d'éducation, est très certainement inspiré du désir d'obtenir de notre armée un maximum de rendement.

Nous avons demandé au lieutenant-colonel Frick, chef de la section de l'instruction au Service de l'état-major général, de bien vouloir traiter, à la veille des cours de répétition, l'un des aspects de cette méthode. (Réd.)

* * *

Un spectateur qui suivrait, pendant la première semaine d'un cours de répétition, le travail de nos unités, les trouverait sans doute souvent occupées à faire de l'*instruction individuelle*, fractionnées en groupes, les hommes sur un rang à deux pas d'intervalle exerçant soit le maniement d'arme, soit la charge, la mise en joue ou d'autres mouvements de l'école du soldat. L'impression générale est celle de la monotonie et de l'ennui. Les hommes se reposent souvent entre les mouvements, regardent autour d'eux et le caporal, qui leur adresse de temps en temps des observations, ne semble pas s'intéresser non plus outre mesure à ce travail. Je ne veux pas insinuer que ce soit toujours et partout comme cela ; mais qui pourrait nier avoir vu ce genre d'activité un peu dans toutes les troupes ? Et quel peut être le résultat de ce travail ? Citons le nouveau

règlement de service qui dit à cet égard : *Partout où règne la monotonie et l'ennui, on constatera que l'instruction est mal dirigée et que les résultats sont insuffisants.* (art. 62, 2^e al.). C'est pour cette raison que l'instruction individuelle a une mauvaise réputation, que certains chefs voudraient la supprimer et la remplacer par des exercices de service en campagne. Et cependant, comment pourrait-on entreprendre avec profit le service en campagne, si les hommes ne sont pas dans la main de leur chef et si l'instruction de détail n'est pas au point ?

Voilà pourquoi on a cherché une autre voie pour arriver au but : *le contrôle individuel.* Pourquoi l'instruction individuelle telle que nous l'avons décrite est-elle ennuyeuse et sans résultats ?

Constatons tout d'abord que, dans chaque unité, il y a de bons soldats, de moins bons et de mauvais. Il est donc insensé de les faire s'exercer ensemble, d'exiger d'eux les mêmes mouvements, le même nombre de fois, alors que les uns sont demeurés militairement entraînés et que les autres accusent une instruction déficitaire. Voilà ce qui provoque l'ennui et ce qui explique pourquoi, après plusieurs heures de travail, on ne voit aucun progrès, parfois même des résultats moins bons qu'au début.

En outre, ce genre d'instruction individuelle renouvelle des méthodes appliquées aux recrues pendant les premières semaines de leur école. C'est une erreur un peu générale, dans notre instruction, que de répéter, dans chaque cours, les connaissances élémentaires qui, dès le début, devraient être familières à tous. Le *règlement de service*, dans son article 67, 2^e alinéa, dit ce qui suit : *Les cours de répétition doivent développer les aptitudes manœuvrières ; ils ne doivent pas être des écoles de recrues en raccourci. Les chefs se souviendront bien plutôt qu'ils ont affaire à des soldats instruits ; dès le premier jour, ils exigeront une tenue militaire et un travail précis. Au début du service, les commandants d'unité examineront chaque homme sous le rapport de l'instruction individuelle et du service intérieur. Selon les circonstances,*

ils les inspecteront sous le rapport de leur habileté à se servir des armes comme du matériel.

La monotonie et l'ennui seront évités par le procédé du *contrôle individuel* dont les buts sont les suivants :

1^o Rappeler à l'homme et aux cadres subalternes, dès le début du service, que la *discipline, c'est l'absolue fidélité du soldat qui se donne, corps et âme, à sa tâche.* (R. S., art. 28).

2^o Prise de contact personnelle entre les cadres et leurs subordonnés, condition essentielle d'une bonne éducation militaire.

Ce contrôle individuel permettra donc au commandant d'unité et à ses chefs de section et de groupe de constater le degré d'instruction de leurs hommes et de les reprendre en main, physiquement et spirituellement. On peut comparer cette méthode avec celle du tir. Dans les cours de répétition où le tir individuel est prévu, on fait faire un exercice d'essai qui doit prouver si l'homme sait encore tirer. Ceux qui réussissent la première fois, ne continuent pas le tir ; les autres doivent reprendre la préparation jusqu'à leur réussite du tir d'essai. Le contrôle individuel joue exactement le même rôle pour la tenue du soldat en général et pour l'instruction technique avec les armes. Il tient lieu d'un *examen d'entrée* par lequel on constate si l'homme est apte à passer au service en campagne et qui donne en même temps la possibilité de reprendre ceux dont la tenue militaire ou l'instruction technique laisse à désirer.

Comment organiser cette instruction ? Nous venons de dire que l'examen porte d'une part sur la tenue militaire, sur ce qui caractérise le *soldat* proprement dit, et d'autre part sur ses connaissances techniques. Donc, l'examen aura deux parties nettement distinctes. Voyons maintenant l'application pratique. Prenons pour cela le cas le plus favorable, celui d'une unité qui, le soir même du jour de mobilisation, arrive au cantonnement de la première semaine.

Ce soir-là, le sergent-major donnera ses ordres pour

l'installation perfectionnée du cantonnement. Il y aura un certain nombre de travaux à exécuter, qu'on ne pourra pas terminer le premier jour : installations pour se laver, pour suspendre les linges, mesures hygiéniques, etc. Les écuries ont certainement besoin d'être encore mieux installées. En outre, le sergent-major donnera des ordres précis, peut-être écrits, pour le paquetage. Tout le monde sait que, très souvent, même après plusieurs jours de service, on trouve encore des hommes dont la capote est mal roulée, la gamelle mal bouclée, les courroies du sac de travers, les effets personnels emballés dans le sac d'une façon désordonnée. C'est à ces travaux-là que se voue le gros de la compagnie, dès la première heure du matin. En même temps, le *contrôle individuel* commence. Le commandant de compagnie, les chefs de section et les chefs de groupe, sauf un sous-officier par section qui reste au cantonnement, se trouvent sur la place d'exercice, en dehors du village. Un horaire est établi d'après lequel les hommes se présentent individuellement à leur chef de groupe. Il est avantageux de les faire venir à environ 10 minutes d'intervalle. Il faut que les cadres se tiennent assez près les uns des autres pour que le commandant de compagnie puisse avoir une vue d'ensemble. Les premiers hommes arrivent, chacun s'annonce à son caporal. L'inspection faite par le caporal a pour but de *préparer* les hommes à l'inspection du lieutenant. Le caporal contrôlera la manière dont les hommes s'annoncent ainsi que leur position normale. Dans les troupes portant le fusil on fait exécuter encore un manie- ment d'arme. Pendant les 10 minutes qui lui restent, le caporal corrige l'homme, lui fera répéter ce qui a été mal fait. Tout ce contrôle doit porter moins sur la forme, que sur la volonté et l'énergie que l'homme met dans son travail. C'est là qu'on constate si l'homme veut « se donner, corps et âme, à sa tâche ». Comme pendant ces premières 10 minutes, les officiers ne sont pas encore occupés à contrôler eux-mêmes, ils profiteront de l'occasion pour aider les sous-officiers et leur montrer ce qu'ils demandent de l'hom-

me. Après 10 minutes, chaque homme s'annonce au chef de section. C'est là que commence le vrai contrôle. Le lieutenant, selon le nombre de groupes, n'a que 2 à 3 minutes par homme. Mais cela suffit pour contrôler la position de garde-à-vous, la façon de s'annoncer et de s'exprimer et le maniement d'arme. L'officier posera quelques questions personnelles pour faire voir aux vieux soldats qu'il les connaît encore, et pour apprendre à connaître les nouveaux incorporés. A l'occasion de ce premier contrôle, il y aura un certain nombre d'hommes, peut-être un tiers de l'unité, qui se montrent parfaits. Ils sont immédiatement envoyés auprès du chef de compagnie (escadron, batterie) qui les contrôle à son tour. Il ne doit naturellement pas arriver que des hommes déclarés parfaits par un lieutenant, doivent être renvoyés par le chef de compagnie. Si ce cas se produit souvent, le lieutenant est à blâmer pour contrôle insuffisant. Les hommes déclarés parfaits par le chef de compagnie sont renvoyés au cantonnement à d'autres travaux, dont nous parlerons plus tard. Les hommes que le lieutenant ou le chef de compagnie trouve insuffisants, sont également renvoyés au cantonnement et reçoivent l'ordre de se présenter une seconde fois, mieux préparés, à une heure définie, soit après que leur groupe a passé l'examen une première fois. Ils peuvent se faire aider par le sous-officier resté au cantonnement, ou par un des bons soldats qu'on leur désigne. Donc, après le premier triage de la compagnie, il y aura un second contrôle de tous ceux qui n'ont pas donné satisfaction la première fois. Ce contrôle se fera dans les mêmes formes que le premier. On pourra de nouveau éliminer un certain nombre d'hommes. Cela se répétera peut-être quatre ou cinq fois jusqu'à ce que les derniers puissent être déclarés parfaits. On voit que c'est exactement la méthode de l'exercice d'essai. Un facteur stimulera beaucoup le zèle du soldat médiocre : le ridicule. Il est certain que les hommes qui doivent se présenter pour la quatrième ou cinquième fois, sont chicanés par leurs camarades, restés au cantonnement. Ce contrôle prendra

environ toute la matinée. Il est même possible qu'avec quelques mauvais éléments, il faille le prolonger encore de quelques heures. Les cadres doivent éventuellement sacrifier une partie de leur repos pour atteindre le but. Mais avec l'énergie nécessaire, on doit et on peut arriver à reprendre en main toute la troupe pendant une seule matinée. Souvent le commandant d'unité doit se faire assister par un officier surnuméraire qui, en son nom, contrôle une partie des hommes. Mais le cas peut se présenter aussi où le chef de compagnie ne peut pas faire lui-même l'examen, soit parce que l'effectif de la troupe est trop élevé, soit que les chefs de section soient encore trop peu expérimentés. Dans ce cas, il placera tous ses chefs de section à proximité de lui et surveillera leur contrôle. Il interviendra où c'est nécessaire, surtout si un officier n'est pas assez rigoureux ou si un homme a besoin d'être stimulé spécialement.

Pendant ce temps, que fait la troupe au cantonnement ? Les bons soldats, qui ont satisfait au premier contrôle et ceux qui ne se sont pas encore présentés, continuent les travaux de cantonnement et mettent leur paquetage en ordre. Quelques-uns des bons sont aussi occupés à aider ceux qu'on a renvoyés comme insuffisants. Ces derniers se préparent pour le prochain contrôle. Ils le font seuls, non pas par groupe, mais demandent l'appui du sous-officier ou d'un de leurs camarades. Ceux qui n'ont plus rien à faire, se préparent pour l'après-midi. On leur indique les exercices qui seront contrôlés ultérieurement. A proximité immédiate du cantonnement se trouvent les différentes armes et engins, soit fusils-mitrailleurs, mitrailleuses, appareils de téléphone, appareils de pointage, voire même canons, etc. Pour les fusiliers on aura préparé des cibles. Les hommes s'exercent là et reprennent contact avec les armes et instruments qu'ils n'ont plus eu l'occasion de manipuler depuis leur dernier service. Les conducteurs s'exercent à harnacher leurs chevaux. Des règlements sont mis à disposition pour que les hommes puissent revoir certains détails qu'ils ont peut-être oubliés. Tout ce travail doit se

faire d'une façon — on pourrait dire — volontaire. A une époque où l'homme au combat est livré à lui-même, il ne peut être question de le surveiller comme un enfant. Ceux qui croient pouvoir profiter de la liberté pour ne rien faire, s'en ressentiront lors de l'examen. Dans tous ces travaux, les camarades s'entr'aident. L'un lit, par exemple, le règlement pendant que d'autres exécutent les exercices.

Quel est le rôle du sous-officier resté au cantonnement ? Il faut surtout éviter qu'il ne se comporte en « bonne d'enfants ». Sa première tâche, c'est d'*organiser le travail* de manière que chacun soit occupé. Les hommes qui ont subi le contrôle avec succès et qui ont fini leur paquetage s'adressent à lui. Ou il leur donnera des travaux de cantonnement à faire ou il les enverra aux armes et instruments pour s'instruire. Les fusiliers qui n'ont pas d'arme automatique, exercent la charge, le pointage contre une cible ou peuvent même être initiés aux secrets du fusil-mitrailleur. Le sous-officier se tiendra en outre à disposition de ceux qui lui demandent conseil, soit pour leur paquetage, soit pour les préparer au contrôle individuel, soit pour le travail aux armes et appareils.

L'après-midi, c'est le *travail technique* qui est inspecté. Les hommes viennent de nouveau un par un, mais on peut raccourcir les intervalles. Ce contrôle varie selon l'arme. Les fusiliers montreront, par exemple, la charge, exécuteront un bond et tireront contre un but qu'on leur indique en mettant la hausse à la distance qu'ils estiment. Les fusiliers-mitrailleurs et les mitrailleurs manieront leur arme, la mettront en position ou la démonteront. Les canonniers font du pointage ou travaillent à la pièce. Les téléphonistes travaillent avec les appareils, transmettent des dépêches et desservent les centrales. Les conducteurs harnachent leurs chevaux. Pour ce genre de contrôle, les programmes de concours des sociétés de sous-officiers peuvent servir de modèle. On procédera de la même façon que durant la matinée, mais il n'est peut-être pas nécessaire que le commandant d'unité voie de nouveau personnellement

tous les hommes. Si le contrôle du matin a été fait avec la rigueur nécessaire, il est certain que celui de l'après-midi ira beaucoup plus vite, parce que les hommes ont déjà senti qu'on demande un travail précis et leur attention est déjà éveillée.

La fin de cette journée de contrôle individuel est marquée par une inspection minutieuse des cantonnements et des paquetages. Dans le cas où l'unité n'atteint son cantonnement que le deuxième jour vers midi, on renvoie une partie du travail, soit l'examen technique, au lendemain.

Après cette énergique reprise en main, l'unité est prête pour l'instruction du combat. Tous les autres jours de la semaine, en tant qu'ils ne sont pas occupés par des exercices de tir, doivent servir uniquement à ce but, excepté pour les troupes de transmission qui auront peut-être encore à reprendre certains détails de leur service technique. Il serait donc non seulement inutile, mais tout à fait faux de vouloir reprendre tous les jours ce contrôle individuel ou de prévoir d'autres séances d'instruction individuelle, et cela même après le retour de la troupe d'un exercice. Cela transformerait un procédé efficace et de haute valeur en une chicane fâcheuse. L'esprit de la troupe en souffrirait certainement. Mais, d'autre part, il est évident qu'il faut maintenir, et cela justement pendant les exercices en campagne, les exigences du premier jour. L'homme qui doit s'annoncer à un chef pour faire un rapport, et cela même en pleines manœuvres de division, doit se présenter dans la même bonne tenue, doit se mettre au garde-à-vous aussi énergiquement et aussi correctement que s'il s'agissait de nouveau du fameux contrôle individuel. Et que le chef ne s'excuse pas en prétendant que, dans de pareilles circonstances, on n'a pas le temps de contrôler. Il suffit de dire à un homme qui se laisse aller : « Vous savez bien que je n'accepte pas une telle position » ou « Parlez d'une façon claire et énergique, comme vous l'avez appris » et l'homme réagira tout de suite. C'est de cette manière que

le chef inculque à ces hommes les trois commandements du soldat :

- 1° En service, tu ne dois jamais te laisser aller ;
- 2° En service, tu dois concentrer toute ton attention sur ta tâche ;
- 3° En service, tu dois toujours faire de ton mieux.

Une troupe, éduquée d'après ces principes, aura de magnifiques résultats dans son travail, quel qu'il soit. Son instruction pour le combat en sera grandement facilitée; son esprit de discipline se manifestera même pendant les manœuvres les plus fatigantes.

Une troupe, éduquée d'après ces principes, est apte à la guerre.

Lieut.-colonel H. FRICK,
de l'état-major général.
